

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses de fonctionnement, des dépenses supplémentaires au chapitre des charges à caractère général (011) sont prévues notamment pour prendre en compte l'augmentation des denrées alimentaires dues aux tarifs mais également au nombre de cantiniers en augmentation, augmentation des contrôles suite à la construction du pôle santé (incendie, porte automatique, électrique...), entretien des bâtiments. En 2025 la commune va poursuivre l'élagage et abatage d'arbres.

Pour le chapitre des charges de personnel (012) nous avons une augmentation prévisionnelle pour tenir compte notamment des augmentations décidées par l'Etat, des échelons, ainsi que des remplacements d'agent titulaire momentanément absent notamment du fait de congé maladie longue durée. La prise en charge également d'un agent en période de préparation au reclassement ainsi que les dépenses supplémentaires dues à l'entretien du nouveau pôle de santé.

Au niveau des charges financières, les remboursements des intérêts en capital seront quasi identiques à l'année 2024.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons prévu peu de remboursement sur rémunération ne sachant pas d'avance ce qu'il en sera. Une augmentation des participations des familles aux services cantine et garderie du fait de l'augmentation des tarifs notamment et augmentation des contributions directes avec l'augmentation des bases et du taux de la taxe foncière sur le bâti. Et enfin une diminution des revenus des immeubles étant donné que certains locaux seront en travaux et donc non loués.

INVESTISSEMENT

Au niveau des dépenses d'investissement : Il est prévu pour la défense incendie 2025 : la pose d'un poteau incendie et d'une bâche incendie de 60m. Prévu également l'acquisition d'une aire de jeux, la poursuite des études pour la réhabilitation de la salle polyvalente et le début du paiement des factures pour les travaux et la maîtrise d'œuvre pour cette opération, la rénovation du court extérieur de tennis, la réfection des commerces et achats de matériels d'investissement pour les services.

Au niveau des recettes d'investissement, le FCTVA correspond au remboursement de la TVA sur les investissements 2024. Il est également prévu la perception de subventions déjà accordées et une baisse de la taxe d'aménagement.